



CANADA

TREATY SERIES 1976 No. 32 RECUEIL DES TRAITÉS

FISHERIES

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa, April 14 and 22, 1976

In force April 22, 1976

PÊCHERIES

Échange de Notes entre le CANADA et les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, les 14 et 22 avril 1976

En vigueur le 22 avril 1976

43 280 352

b 3082106

43 280 351

b 308209x

**EXCHANGE OF NOTES BETWEEN THE GOVERNMENT OF CANADA AND THE
GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA EXTENDING UNTIL
APRIL 24, 1977 THE AGREEMENT ON RECIPROCAL FISHING PRIVILEGES IN
CERTAIN AREAS OFF THEIR COASTS SIGNED JUNE 15, 1973 AS EXTENDED⁽¹⁾**

The Secretary of State for External Affairs of Canada to the Ambassador of the United States of America

Ottawa, April 14, 1976.

No. FLO-538

Excellency,

I have the honour to refer to the Agreement between the Government of Canada and the Government of the United States of America on reciprocal fishing privileges in certain areas off their coasts, done at Ottawa on June 15, 1973, and now due to expire on April 24, 1976.

Paragraph eight (8) of that Agreement provides that representatives of the two governments shall consult prior to the expiration of the period of its validity with a view to possible amendment and/or extension.

Such consultation has taken place, and the Government of Canada considers it desirable to extend the Agreement for a further period of time. I, therefore, have the honour to propose, on behalf of the Government of Canada, that this Agreement be extended to April 24, 1977, and that at any time during the period of extension, upon request of either government, both governments agree to meet to review the terms of the Agreement.

I have the honour further to propose that, if acceptable, this Note, which is authentic in English and in French, and your Excellency's reply to that effect shall constitute an Agreement between our two governments, which shall enter into force on the date of your reply.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

ALLAN J. MACFACHEN
Secretary of State for
External Affairs

His Excellency Thomas Ostrom Enders,
Ambassador of the United States of America,
Ottawa.

⁽¹⁾Treaty Series 1974 No. 14

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, PROROGÉANT JUSQU'AU 24 AVRIL 1977 LEUR ACCORD SUR LES PRIVILÈGES RÉCIPROQUES DE PÊCHE DANS CERTAINES RÉGIONS SISES AU LARGE DE LEURS CÔTES, SIGNÉ LE 15 JUIN 1973 ET TEL QUE PROROGÉ⁽¹⁾

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique

Ottawa, le 14 avril 1976.

N^o FLO-538

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relativement aux privilèges réciproques de pêche dans certaines régions sises au large de leurs côtes qui a été fait à Ottawa, le 15 juin 1973, et qui doit maintenant venir à terme le 24 avril 1976.

Le paragraphe huit (8) de cet Accord prévoit que des représentants des deux gouvernements se consulteront avant l'expiration de la période de validité afin d'étudier la possibilité d'apporter des modifications à l'Accord ou de le proroger.

Cette consultation a eu lieu, et le Gouvernement du Canada estime souhaitable de proroger l'Accord. J'ai l'honneur, par conséquent, de vous proposer, au nom du Gouvernement du Canada, que l'Accord reste en vigueur jusqu'au 24 avril 1977 et qu'à tout moment, pendant la durée de cet Accord, les deux gouvernements acceptent de se réunir à la requête d'une des parties afin de procéder à l'examen des dispositions de l'Accord.

J'ai l'honneur de proposer, en outre, que, si elle vous agréée, la présente Note, dont les textes français et anglais font également foi, et votre réponse à cet effet, constituent entre nos deux gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures
ALLAN J. MACEACHEN

Son Excellence Monsieur Thomas Ostrom Enders,
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
Ottawa.

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1974 n^o 14

The Ambassador of the United States of America to the Secretary of State for External Affairs of Canada

Ottawa, April 22, 1976

No. 81

Sir:

I have the honor to refer to your Note of April 14, 1976, proposing that the Agreement between the Government of Canada and the Government of the United States of America on reciprocal fishing privileges in certain areas off their coasts, signed at Ottawa on June 15, 1973, as extended, be further extended to April 24, 1977, and that at any time during the period of extension, upon the request of either government, both governments agree to meet to review the terms of the Agreement.

In reply, I have the honor to inform you that the proposal set forth in your Note is acceptable to the Government of the United States of America, which agrees that your Note, which is authentic in English and French, and this reply, shall constitute an Agreement between our two governments, which shall enter into force on the date of this reply.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

THOMAS O. ENDERS

The Honorable Allan MacEachen, P.C.,
Secretary of State for External Affairs,
Ottawa.

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
du Canada*

(Traduction)

Ottawa, le 22 avril 1976

N° 81

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 14 avril 1976, proposant que l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur les privilèges réciproques de pêche dans certaines régions sises au large de leurs côtes, signé à Ottawa le 15 juin 1973, et tel que prorogé par la suite, soit de nouveau prorogé jusqu'au 24 avril 1977, et qu'à tout moment pendant la durée de cette prorogation, les deux Gouvernements acceptent de se réunir à la requête d'une des parties afin de procéder à l'examen des dispositions de l'Accord.

En réponse, j'ai l'honneur de vous aviser que votre proposition agréée au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, lequel accepte que votre Note, dont les versions française et anglaise font également foi, et la présente réponse constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

THOMAS O. ENDERS

L'Honorable Allan MacEachen, P.C.,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Ottawa.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20092336 8

© Minister of Supply and Services Canada 1977

Available by mail from

Printing and Publishing
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

or through your bookseller.

Catalogue No. E3-1976/32
ISBN 0-660-01408-4

Canada: 0.50
Other countries: 0.60

Price subject to change without notice.

RADIO

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES
OF AMERICA

Ottawa, May 28 and June 3, 1976

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1977

En vente par la poste:

Imprimerie et Édition
Approvisionnement et Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

ou chez votre libraire.

N° de catalogue: E3-1976/32
ISBN 0-660-01408-4

Canada: 0.50
Autres pays: 0.60

Prix sujet à changement sans avis préalable.

RADIO

Echange de Notes entre le CANADA et les ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE

Ottawa, les 28 mai et 3 juin 1976

En vigueur le 3 juin 1976

